

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Ministère D'habitat et d'urbanisme
Et de la ville
Direction des Équipements Publics
De La Wilaya D'Illizi
NOUVELLE CITE ADMINISTRATIVE – Illizi
NIS : 00013319000854

Avis D'attribution Provisoire

Vu le PV d'évaluation des offres du: **27/11/2025**

Et en application des articles 65 et 82 du décret présidentiel N°: 247/15, du: 16/09/2015
Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction des équipements publics de la wilaya d'Illizi. Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°24/2025, Du: 29/10/2025, de l'attribution provisoire du projet : **Réalisation d'un collège type (4/200R) à Bordj Omar Idris.**

LOT N°01 : bloc pédagogique + administration +amphi+ bloc sanitaires +locaux technique +abri poste transformateur avec équipement +abri groupe électrogènes avec équipement + bache à eau +terrain de sports + mur de clôture + aménagement extérieur et VRD pour lot N°01

LOT N°02 : bloc de logements + bloc cantine + aménagement extérieur et VRD pour lot N°02.

SUIVANT LE TABLEAU:

ETB	PROJET	NOTE TECHNI QUE /60	MONTANT APRES CORRECTION	DELAI D'EXEC UTION	OBS
Entreprise Des Travaux De Bâtiment, hydraulique, électricité. Travaux publics Bekkar Boubaker NIF: 17639010116113800000	<u>LOT N°01</u> : bloc pédagogique + administration +amphi+ bloc sanitaires +locaux technique +abri poste transformateur avec équipement +abri groupe électrogènes avec équipement + bache à eau +terrain de sports + mur de clôture + aménagement extérieur et VRD pour lot N°01	44.00	269.104.114.69DA	14 MOIS	Moins Disant
/	<u>LOT N°02</u> : bloc de logements + bloc cantine + aménagement extérieur et VRD pour lot N°02.	/	/	/	Infructueux à cause de L'insuffisanc e d'AP

Les soumissionnaires qui sont intéressés à voir les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont tenus, de se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à partir de la première parution de l'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, Le soumissionnaire qui conteste le choix du service contractant peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours auprès de la commission des marches publics de la wilaya d'Illizi à compter du premier jour de la publication de l'avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 247/15, du: 16/09/2015, Portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.